

M. Benjamin: Je l'espère.

M. Neil: Le ministre s'engagera-t-il à garantir que les audiences que présidera M. Gilson se tiendront en public?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la raison pour laquelle les entretiens que M. Gilson aura . . .

M. Epp: Le D^r Gilson.

M. Pepin: Je m'excuse, le D^r Gilson. Les entretiens entre le D^r Gilson et les représentants des agriculteurs se dérouleront à huis clos simplement parce que les discussions au sujet du transport dans l'Ouest et plus particulièrement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau se sont déroulées publiquement pendant bien des années.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Tous ceux que nous avons consultés à ce sujet estiment que le moment est maintenant venu . . .

M. Epp: Pas le D^r Gilson.

M. Pepin: Je rappelle au député, qui ne semble pas être d'accord, que presque tous estiment que le moment est maintenant venu d'entamer «des négociations sur la question».

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: C'est ce que préconisent les représentants des divers syndicats agricoles depuis déjà quelque temps. Ils ont signalé qu'ils étaient prêts à négocier avec le gouvernement si celui-ci acceptait de donner son avis sur certaines questions. On a convenu presque à l'unanimité que le moment était venu de négocier, et c'est ce que M. Gilson fera.

LE DÉPÔT DES ATTRIBUTIONS CONFÉRÉES AU NÉGOCIATEUR

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, je signale au ministre que les négociations sont d'une importance capitale pour les producteurs de l'ouest du Canada. Ils doivent savoir quelles instances seront faites par le gouvernement et tous les autres organismes. Il est indispensable qu'une confiance totale règne au cours de ces audiences. Toutefois, le ministre consent-il à déposer maintenant les attributions conférées à M. Gilson?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, quiconque participera aux négociations aura été désigné par le groupe qu'il représentera. Je n'ai pas l'intention de discuter avec eux les principes démocratiques dont s'inspirent les collectivités ou les organismes agricoles. Chacun d'entre eux est élu, et c'est une façon de procéder très démocratique.

Quant à savoir si je vais déposer les attributions de M. Gilson, je le ferai, madame le Président, aussitôt que possible.

Questions orales

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PUBLICATION DES DOCUMENTS REQUIS POUR LA DÉFENSE DES MEMBRES

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, en l'absence du premier ministre, j'aimerais répéter la question dont il a pris note vendredi et l'adresser au solliciteur général. Dans ma question, je me suis reporté à un article du *Journal d'Edmonton* du 4 février, rédigé par son représentant à Ottawa, M. Paul Jackson. Le solliciteur général remettra-t-il immédiatement à l'avocat de la GRC les documents qu'il a réclamés et sans lesquels 17 agents accusés devant les tribunaux du Québec n'auront pas un procès juste et complet?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai examiné moi-même tous les documents réclamés. Ils ont tous été mis à la disposition de la Commission McDonald, conformément à son mandat en vertu du décret du conseil. J'ai décidé que tous les documents rendus publics au cours des audiences de la Commission ou dans son rapport seraient disponibles, étant donné que cela ne porte pas atteinte à la sécurité nationale. Je donnerai des instructions pour que les documents qui n'ont pas ainsi été rendus publics ne soient pas mis à la portée du tribunal pour ne pas compromettre la sécurité nationale.

LES MOTIFS DU REFUS DE RENDRE LES DOCUMENTS PUBLICS

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, je dois reconnaître que le ministre actuel n'était pas directement en cause au moment où l'on a ordonné à la GRC de faire enquête sur le séparatisme au Québec. Cependant, étant donné que deux anciens membres du service de sécurité de la GRC ont avoué que le gouvernement libéral les pressait d'enquêter sur le séparatisme au Québec, comme le solliciteur général refuse de publier les documents, ne tente-t-il pas de dissimuler une activité illégale de son gouvernement? Et en second lieu, le solliciteur général voudrait-il dire si les deux anciens chefs du service de sécurité ont été directement pressés par le premier ministre ou ses collègues du cabinet, pour mener une enquête approfondie, par des moyens légaux ou illégaux, sur le séparatisme au Québec?

● (1440)

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Les députés savent bien que la Commission McDonald a été créée justement pour examiner des allégations de ce genre, que cette dernière a mené une longue enquête de grande envergure et que notre gouvernement ainsi que le gouvernement Clark lui ont accordé des pouvoirs très spéciaux pour examiner toutes les délibérations du Conseil privé, des documents officiels de la GRC, pour interroger des témoins, poser des questions et comme le lui demandait son mandat, la Commission a fait enquête et rédigé un rapport.